

# LES ENTREPRISES DU VOYAGE



## CONSEIL DES ORGANISATEURS DE VOYAGES DE JEUNES

### Relevé de décisions de la réunion du 21 juin 2017

Sont présents:

- Isabelle AERTS (ESPACE LANGUES ET DECOUVERTES)
- Pauline BRIONNE (CEI / ENVOL ESPACE)
- Ghislain CHAIGNE (OBJECTIF SEJOURS)
- Damien DECHAUD (DJURINGA JUNIORS)
- Jean-Marc FOLLIET (KDI TRAVEL)
- Sébastien MAURY (CHIC PLANET\*VOYAGES)
- Jean-François MICHEL (CAP MONDE)
- Maguy RATIER (ESPACE EUROP)

Sont excusés :

- Frédéric MICHEL (LOISIRS CLUB)
- Hervé MICHEL (AQUARELLE)
- Anne-Geneviève RIDHARD (CIVI LING)
- Laetitia TAESCH LARIBIERE (SILC)

Sont également présents :

- Jean-Marc ROZÉ

**Ordre du jour :**

1. Organisation des EdV et définition des objectifs et priorités du Conseil des organisateurs de voyages de jeunes
2. Les différents métiers représentés au sein du Conseil
3. Fonctionnement et initiatives
4. Calendrier des réunions du Conseil 2017/2018
5. Actualités juridiques
6. Questions diverses

Jean-François MICHEL, Président du Conseil ouvre la séance à 10H00 et souhaite la bienvenue aux membres de ce tout nouveau conseil.

## **1. Organisation des EdV et définition des objectifs et priorités du Conseil des organisateurs de voyages de jeunes**

Jean-Marc ROZÉ présente l'organisation des Entreprises du Voyage.

Les Entreprises du Voyage sont composées de Conseils, de Commissions techniques et de Délégations.

Le Conseil d'Administration est composé du Président des EdV, de la Présidente de l'APST, du Président du SETO, des représentants des Conseils et de 3 présidents de Région.

Jean-François MICHEL rappelle les objectifs définis lors de la création de ce nouveau conseil :

- Défendre les intérêts de notre secteur très spécifique dans l'univers du voyage et valoriser les entreprises qui œuvrent dans l'organisation de séjours de jeunes (voyages scolaires, séjours linguistiques et éducatifs)
- Créer un terrain d'échanges entre les entrepreneurs avec l'objectif de favoriser l'adhésion des entreprises exerçant dans notre secteur d'activité

Jean-François MICHEL rappelle les actions qui ont été menées par les EdV en 2015 et 2016 en faveur de l'activité des voyages de jeunes :

Janvier 2015 : Mesure du dispositif Vigipirate sur les voyages scolaires,

Mai 2016 : Taxation des aides aux vacances : il y a lieu d'être vigilant sur ce dossier dans la mesure où cette taxation sera revue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2018 qui sera discuté au Parlement à l'automne.

C'est ce genre d'action qu'il souhaite porter auprès du Conseil d'Administration des EdV.

Mai 2016 : Autorisation de sortie de territoire / Mise en place

Juillet 2016 : Volontariat de l'animation.

## **2. Les différents métiers représentés au sein du Conseil**

Pendant le temps scolaire (dépend de la législation Education Nationale) :

- Voyages scolaires éducatifs (collèges, lycées, universités)
- Scolarité à l'étranger (trimestre ou semestre)
- Classes de découvertes
- Stages / Erasmus

Pendant les vacances scolaires (dépend de la législation Jeunesse et Sports) :

- Accueil collectif de mineurs : colonies, centres de vacances, séjours linguistiques, écoles de langues.

Toute l'année :

- Accueil en France, réceptif de jeunes étrangers, stage.
- Séjours au pair

### **3. Fonctionnement et initiatives**

**Pour remplir ses missions, le Conseil et ses administrateurs :**

- Assurent une veille juridique et législative propre à nos métiers afin d'agir dans l'intérêt des entreprises auprès des pouvoirs publics et plus précisément ceux en charge de la jeunesse (Jeunesse et Sports – Education Nationale)
- Apportent leurs contributions aux différentes commissions (juridique – sociale – fiscale - transport aérien & rail) des EdV
- Entretiennent une relation et une représentation auprès des organismes de la profession (Conseils des producteurs - distributeurs et Voyage en France des EdV - SETO – CEAG -UNAT – APST – Atout France – Médiation du Tourisme) et ceux proches de nos métiers (Office - Unosel)

### **4. Calendrier des réunions du Conseil 2017/2018**

La prochaine réunion est fixée au 8 novembre 2017 à 10H00

Les autres dates seront fixées dès que le calendrier des CA des EdV sera connu.

Il faut éviter les réunions la semaine avant les vacances scolaires du fait du surcroît de travail que cela occasionne à ces périodes pour plusieurs membres.

Les membres sont invités à participer à l'atelier sur le CDD d'usage le 6 juillet.

### **5. Actualités juridiques**

Jean-Marc ROZÉ et Jean-François MICHEL abordent le sujet de la transposition de la directive européenne en droit français et le fait que cette directive ne prévoit pas de dérogation quant à l'organisation de voyages scolaires.

Ghislain CHAIGNE s'inquiète d'un texte de l'Inspection Académique de Paris permettant à un établissement scolaire d'organiser un voyage sans être immatriculé au Registre des opérateurs de voyage Atout France. Il est demandé à tous les membres du conseil de faire remonter ce type d'information avec des éléments précis afin de pouvoir agir.

Jean-Marc ROZÉ fait un point sur la situation d'Alitalia.

Jean-François MICHEL souhaite que la Veille Juridique soit diffusée auprès des administrateurs du Conseil des organisateurs de voyages de jeunes.

## **6. Questions diverses**

### Problématique des familles d'accueil en séjour linguistique.

Des familles pourraient être refusées par les parents du fait de leur religion, leur orientation sexuelle, ... Il convient d'être très prudent sur ces sujets et d'avertir les familles si l'agence a connaissance de ces points.

### Déclarations de séjours (ACM)

Jean-Marc FOLLIET et Damien DECHAUD nous informent que certaines Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports ne donnent pas de numéro d'agrément de séjours en juin car les jeunes ne sont pas officiellement en vacances.

Il conviendra d'essayer d'obtenir de la part de ces Directions une réponse écrite afin d'agir si besoin auprès du ministère en charge de ce sujet.